Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

SEANCE DU 10 JUIN 2026

Date de convocation : 02/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. DE DROUÂS Mayeul

OBJET : DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Le rôle principal de la **CLECT** (**Commission locale d'évaluation des charges transférées**) est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant des attributions de compensation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Communes Vexin Centre adoptant le passage en FPU et prévoyant la constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

- proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire,

Considérant la nécessité de désigner les membres représentant la commune au sein de la CLECT,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur :

Article 1 : Le conseil municipal désigne ses membres représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Vexin Centre :

HOUDAILLE PHILIPPE,
3 place du Prieuré
95640 MOUSSY
Tél. : 06 20 48 92 56
Né le 02 avril 1968
Responsable informatique

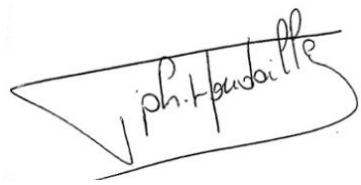
Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la Communauté de communes Vexin Centre.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

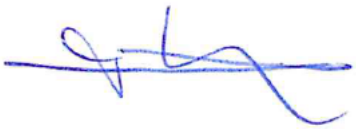
Fait à MOUSSY, le 10/06/2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE





Le secrétaire de séance,
Mayeul DE DROUÂS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504388-20260610-22_CLECT-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 16/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

